



Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Rencontre 14

Les rôles et les responsabilités du parrainage des nouveaux arrivants

Date : Le 24 mars 2016

Heure : 9h à 12h

Lieu : Les Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5

Invité : **Bato Redzovic**,

Directeur général, Accueil-Parrainage Outaouais (APO), <http://www.apo-qc.org/>
Téléphone (819) 777-2960, Télécopieur (819) 777-1739, courriel: direction@apo-qc.org

Nombre de participants : 9

Contenu :

- Avis de convocation
- Ordre du jour
- Procès verbal

La Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Avis de convocation

Date : 24 mars 2016

Heure : 9h-12h

Lieu: **Les Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5**

Chères intervenantes,
Chers intervenants,

Vous êtes invité(e)s à participer à la prochaine table de concertation sur le rôle et les responsabilités du parrainage des nouveaux arrivants qui se tiendra **aux Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5**. Vous êtes les bienvenues à apporter des suggestions ou présenter des exemples de votre réalité terrain.

La Formation sera donnée par monsieur **Bato Redzovic**, directeur général d'Accueil-Parrainage Outaouais (APO)

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Présentation des membres présents et prise des présences
- 3- Discussion et présentation du questionnaire sur les trajectoires des personnes en situation de précarité résidentielle
- 4- Présentation de Bato Redzovic et de l'organisme Accueil-Parrainage Outaouais (APO)
- 5- Atelier de discussion sur le rôle et les responsabilités du parrainage des nouveaux arrivants
- 6- Échange sur les thèmes de discussion captant l'intérêt des membres pour les prochaines tables de concertation

Meilleures salutations,

Johanne Gadbois
Intervenante communautaire
GRT-ROHSCO
Coordonnatrice
819-205-3485, poste 24

La Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Procès-verbal

Date de la rencontre : 24 mars 2016

Lieu de la rencontre : Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5

Invité : Bato Redzovic, directeur général Accueil Parrainage Ouataouais (APO)
<http://www.apo-qc.org/>, téléphone (819) 777-2960, Télécopieur (819) 777-1739,
courriel: direction@apo-qc.org

Étaient présents :

Prénoms et noms	Organismes
1. Bato Redzovic	Accueil Parrainage de l'Outaouais (APO)
2. Maxime Richer	Habitation Nouveau Départ (HND)
3. Ian Vachon	Habitation Nouveau Départ (HND)
4. Johannie Graveline	L'Autre Chez-soi
5. Pauline Manga	Office municipal d'habitation de Gatineau (OMHG)
6. Kim Leblond	Centre Mechtilde
7. Ariane Girard	Association des Neurotraumatisés de l'Outaouais (ANO)
8. Joaquim Vigeant	ROHSCO
9. Johanne Gadbois	GRT-ROHSCO

Début de la séance : 9h00

Ouverture

- Invitation au Colloque du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
www.colloque.rqoh.com
- Distribution du questionnaire du Portrait de la trajectoire résidentielle des personnes en situation de précarité résidentielle. Échéances : du jeudi 24 mars au vendredi 29 avril inclusivement.
- Réflexion en cours sur les thèmes de discussion des prochaines Tables de concertation. Sujets proposés : Évaluation des services envers la clientèle; la motivation intrinsèque des personnes aidées en ce qui à trait la prise en charge, la mobilisation, l'*empowerment*, par exemple, en habitation.

Thème du jour : Le rôle et les responsabilités du parrainage des nouveaux arrivants

Les services d'intégration d'Accueil-Parrainage Outaouais (APO)

Accueil Parrainage Outaouais (APO) a été fondée en 1979 en vue d'intégrer les nouveaux arrivants à la société d'accueil. En ce qui concerne le parrainage des nouveaux arrivants, l'APO est un organisme certifié par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). L'organisme ne refuse personne qui demande de l'aide à sa porte cependant, 35% des personnes aidées peuvent voler de leurs propres ailes un an après la date d'arrivée au pays et la quasi-totalité d'entre elles peut le faire après cinq ans. L'APO remarque qu'il faut en moyenne 18 mois pour obtenir le premier emploi et qu'il n'est pas rare que l'achat de la première maison s'effectue après trois ou quatre ans. Annuellement, l'organisme peut desservir 1200 personnes et environ 600 personnes en parrainage privé n'ont pas recours aux services de l'APO.

En 1998, l'organisme acheta une église en vue d'accueillir et d'intégrer les nouveaux arrivants dans leur local et d'installer six chambres à l'intention des réfugiés. L'hébergement est temporaire et peut durer une moyenne de cinq à sept jours, le temps de localiser les personnes en logement. L'APO est souvent le premier à offrir du logement d'urgence aux nouveaux arrivants. De plus, afin de respecter les droits des nouveaux arrivants et de s'assurer de la salubrité et de la conformité des lieux, le personnel de l'organisme accompagne au besoin les personnes pour les visites de logements.

Plusieurs intervenants et bénévoles œuvrent au sein de l'organisme et peuvent être appelés à intervenir dans des situations complexes. Les différentes formes d'intervention s'avèrent possibles puisque l'APO offre des services d'interprètes dans quarante langues et maintiennent des liens de partenariat avec Ottawa lorsque les besoins se présentent. Cette forme de médiation interculturelle peut favoriser l'entrée en relation avec des familles ayant des difficultés particulières. Le lien de confiance qui se tisse est souvent la clé de la prévention et permet d'échanger sur les modes de vie du pays d'accueil et celui d'origine. L'intervenant communautaire en milieu scolaire tentera d'interagir avec les différents environnements immédiats, dont la famille, l'école et les organismes d'aide.

Le jumelage se différencie du parrainage, il consistera à mettre en relation des nouveaux arrivants, avec des gens de la localité. Cette étape peut être possible après l'apprentissage linguistique. Les activités peuvent être diversifiées, il peut s'agir d'informer sur les journées de gratuité au musée ou d'aller prendre un café afin d'échanger. De plus, afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, l'APO organise plusieurs activités sociales. Il peut s'agir d'une séance d'information, certains réfugiés peuvent recevoir de l'assistance sociale ou des prestations de la sécurité de vieillesse, mais ne savent pas s'ils doivent le rembourser. Il peut s'agir d'activités récréatives comme la cabane à sucre avec un volet éducatif. Par exemple, à l'aide de l'expertise du professeur Roger Blanchette, il peut être question d'expliquer les origines de la cabane à sucre, l'historique du sirop d'érable ou encore de raconter les légendes amérindiennes.

Le choc culturel et les systèmes de valeurs

Le choc culturel peut être de durée variable, mais comprend différentes phases qui requièrent du temps. La première étape se manifeste par l'euphorie, une fascination devant cette nouveauté considérée intrigante comme l'architecture des bâtiments, le design des voitures, des meubles ou les électroménagers. Cette période illustre les modes de vie à adopter au quotidien, car même l'alimentation peut être différente. Bien qu'il puisse s'avérer agréable de goûter à de la crème glacée, les habitudes alimentaires sont très difficiles à modifier. C'est aussi le moment où s'installe le sentiment d'impuissance de ne pas parler la langue d'usage. Les nouveaux arrivants réalisent que le déracinement engendre plusieurs pertes que ce soit en termes de statut social, de reconnaissance des diplômes, de famille, d'amis, etc. Ils réalisent qu'ils doivent commencer à vivre selon un nouveau style de vie. Cette deuxième phase marquée par la déception peut perdurer dans le temps. C'est aussi l'étape où la décision d'avoir changé de pays est remise en cause. Le sentiment de fierté de parler les premiers mots de la langue du pays d'accueil peut s'effondrer lorsqu'il y a réalisation que la maîtrise de la langue n'est pas suffisamment fonctionnel pour échanger au quotidien avec les gens du peuple. Certaines personnes ne se remettent jamais du choc culturel, alors que certaines retournent dans leur pays d'origine, d'autres peuvent développer des maladies, des états dépressifs et de la détresse pouvant conduire au suicide. Plusieurs nouveaux arrivants n'ont pas le réflexe de consulter les services d'aide ou de recourir à du soutien psychologique, car ceux-ci sont encore méconnus. La troisième phase, soit celle de l'acceptation, survient lorsqu'il y a réalisation que des gains réels sont atteints. C'est à ce stade qu'on intègre les valeurs communément partagées et les standards de vie. Un respect mutuel s'est installé avec la société d'accueil et les sentiments de liberté et de sécurité s'en suivent.

Les schèmes de valeurs sont bidirectionnels et la société d'accueil doit trouver un espace pour favoriser l'échange des cultures. Certaines valeurs d'origine constituent une fierté à préserver alors que d'autres nécessitent un réajustement. L'intervention interculturelle évoque la rencontre de deux systèmes de valeurs. Par exemple, il faudra signifier à une personne d'origine africaine ayant la liberté de pêcher à l'année qu'il lui faudra désormais un permis pour pêcher au Québec, il devra désormais déclarer le nombre de cannes à pêche, les types de poissons qu'ils comptent pêcher, respecter la taille réglementaire des poissons, suivre les saisons de l'année où la pêche est autorisée et ne pas nettoyer les poissons sur place, car s'il ne suit pas cette réglementation il pourra recevoir des contraventions.

L'intégration des personnes immigrantes comprend de multiples facettes, il peut s'agir de recherche de logement, des formulaires à remplir pour recevoir une carte d'assurance maladie, de la francisation en classe d'accueil, etc. L'apprentissage des langues comme la francisation est une étape cruciale pour les nouveaux arrivants. En plus de devoir répondre aux évaluations gouvernementales, ils ne peuvent signer les différents documents s'ils ne comprennent pas à la base leurs droits et leurs obligations dans leurs différentes sphères de vie comme les allocations familiales et l'ouverture d'un compte bancaire. Le gouvernement du Québec contribue à l'accueil des nouveaux arrivants en émettant une allocation pour les classes d'accueil en francisation et en contribuant à certains articles de base pour l'installation en logement comme les meubles et la vaisselle.

Les valeurs culturelles peuvent également interférer avec le système scolaire de leurs enfants. Ils doivent comprendre l'inscription des enfants à l'école, les crédits pour passer une année scolaire, les rencontres de parents, etc. En ce sens, il faudrait également offrir de la formation interculturelle aux travailleurs du réseau. Les travailleuses sociales des Centres jeunesse sont souvent rapides à appliquer des mesures disciplinaires lorsqu'elles sont témoins qu'un enfant a reçues une correction physique de la part du parent.

Il importe d'observer les signes précurseurs du processus d'adaptation à la société d'accueil. Le développement d'un lien de confiance de qualité favorise la communication et les pistes de solutions. Lorsqu'il y a un refus de coopérer, la médiation peut s'avérer être un outil à utiliser. Bien que Montréal constitue un exemple d'initiatives en termes d'immigration, le système québécois n'est pas adapté à la complexité de certaines situations. Certains services s'avèrent inexistantes par exemple une personne nouvellement arrivée au pays, ne parlant pas une des deux langues officielles et qui a un problème de santé important, voire un handicap, qui nécessiterait un support pour recevoir des soins appropriés et se loger dans un logement adapté.

Les appellations les plus courantes des nouveaux arrivants

Il existe plus de 60 formes de nouveaux arrivants, mais trois formes sont davantage employées dans la quotidienneté. Les résidents économiques peuvent comprendre les réfugiés et les demandeurs d'asile. Tous les réfugiés sont parrainés que se soit par le gouvernement ou par le privé. Les demandeurs d'asile peuvent entrer au Canada en visite ou par des faux passeports. Ils sont en attente de l'obtention du statut de réfugié. Environ 45% des demandes sont acceptées, 45% sont refusées et 10% sont annulées. Un frère et une sœur qui émettent chacun une demande pour habiter au Canada ne reçoivent pas forcément la même réponse, un peut être admis alors que l'autre peut se voir refuser l'accès. Il y a des critères spécifiques et des preuves qui doivent être démontrés dans les situations où la vie des personnes est en jeu comme la guerre, le réfugié politique, l'interdiction de vivre son homosexualité, la violence conjugale, etc. L'absence de statut officiel rend les personnes plus vulnérables à subir de l'exploitation au travail. Les demandeurs d'asile par exemple ne peuvent recevoir de l'aide sociale alors que les réfugiés peuvent attendre de 5 à 7 semaines pour obtenir un revenu de dernier recours. Plusieurs personnes se retrouvent sans statut, c'est le cas des demandes d'asile qui se sont vues refusées, il peut s'agir également d'un individu ayant un visa de travail, mais sans plus.

Paradoxalement, les « résidents permanents » évoquent une « dimension temporaire » comme être marié pour une période de 24 mois. Un résident permanent a les mêmes droits qu'un citoyen à l'exception du droit de vote et de se présenter à la vie politique comme candidat. Quant à la citoyenneté, elle peut s'obtenir par demande ou par naissance. Le Canada accepte trois formes de citoyenneté, celle du pays d'origine du père, celle du pays d'origine de la mère et la citoyenneté canadienne. Rappelons que ce n'est pas tous les pays qui autorisent plusieurs formes de citoyenneté, le Cameroun et la France l'interdisent. Avec la nouvelle loi, il est maintenant plus exigent d'obtenir sa citoyenneté. En plus de l'apprentissage des deux langues officielles et des examens d'entrée qui se complexifient au

fil des ans, il peut maintenant prendre cinq ans et demi plutôt que quatre ans. Le gouvernement ne déduit plus comme auparavant le temps habité au pays précédent la demande de citoyenneté.

L'implication du parrainage des nouveaux arrivants

Le Canada a un devoir à l'international d'accueillir au moins 250 000 personnes. Cette année, il sera question d'accueillir 300 000 nouveaux arrivants, incluant les 25 000 réfugiés syriens. L'accueil des réfugiées ou des personnes immigrantes n'est pas un phénomène nouveau. Avant l'annonce de la venue des réfugiés syriens, il y a eu d'autres vagues de réfugiés, comme les Colombiens. Chaque année, Gatineau accueille environ 200 nouvelles personnes. Actuellement, le Canada a tendance à sélectionner des travailleurs qualifiés, c'est-à-dire ceux ayant de la scolarité et qui maîtrisent les langues. Une famille de quatre personnes par exemple doit avoir en banque au moins 22 000\$, car ils n'ont pas accès à l'assistance sociale. Lorsqu'il s'agit d'investisseur étant en mesure de payer des sommes d'au moins 400 000\$, l'admission au pays peut être plus rapide.

Le parrainage comprend essentiellement deux formes, celui gouvernemental et celui du secteur privé qui englobe les membres de la famille, les conjoints, un membre de la collectivité ou un groupe de citoyens qui se cotisent. Un citoyen qui aurait de l'intérêt à parrainer un réfugié peut s'inscrire en passant par un organisme comme APO. L'obligation pour parrainer un réfugié est d'un an, s'il s'agit d'un membre de la famille ou d'un conjoint, la prise en charge augmente à trois ans et à 20 ans s'il s'agit de parrainer un parent. La famille constitue bien souvent la première instance d'entraide. L'obligation est de couvrir adéquatement les besoins essentiels de se loger, de se nourrir et de se vêtir des nouveaux arrivants. Le gouvernement a établi des barèmes financiers en fonction du nombre de personnes qui se font parrainer et du revenu annuel. Quelqu'un qui a un revenu annuel de 45 000\$ peut parrainer jusqu'à trois personnes alors qu'un salaire de 73 000\$ permettra de parrainer quatre personnes. Les valeurs immobilières et des propriétés comme les terrains et les bâtiments peuvent également servir de garantie. Les parrains doivent signer un engagement avec le gouvernement. S'il y a conflit ou violence durant la période de parrainage et que le nouvel arrivant doit s'inscrire à l'assistance sociale, c'est le parrain qui doit rembourser les frais, même si celui-ci a exprimé ne plus vouloir être en charge. Un couple marié pourrait assumer les dépenses 24 mois jusqu'au divorce. Dans le cas d'un décès du parrain, c'est le gouvernement qui assumerait les coûts de derniers recours.

Levée de la séance : 11h45

Johanne Gadbois
Intervenante communautaire
GRT-ROHSCO
Coordonnatrice
819-205-3485, poste 24